# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

# Arrêté du 23 DEC. 2019

portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de Seine-Maritime - Eure

NOR: JUSF1937430A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992, abrogé, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse;

Considérant le courrier du 21 octobre 2019 de M<sup>me</sup> Karine SAAD, demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime - Eure ;

Considérant le courrier MF/FM du 5 novembre 2019 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime - Eure, demandant la nomination de M<sup>me</sup> Karine SAAD en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier 2019-1243 du 18 novembre 2019 du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest, demandant la nomination de M<sup>me</sup> Karine SAAD en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime - Eure,

### Arrête:

## Article 1er

M<sup>me</sup> Karine SAAD, secrétaire administrative, est nommée, à compter du 15 janvier 2020, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime - Eure, en remplacement de M. Franck MONCHY, qui met fin à son intérim.

#### Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 15 000 euros, le montant du cautionnement imposé à M<sup>me</sup> Karine SAAD est fixé à 1 800 euros.

#### Article 3

L'arrêté NOR: JUSF1918829A du 27 juin 2019 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime - Eure est abrogé.

#### Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 23 DEC. 2019

Pour la ministre, et par délégation, Le sous-directeur du pilotage et de l'optimisation des moyens,

Ludovic FOURCROY